

INFORMATION-FORMATION

SERVICE CIVIQUE

GRATUIT
POUR LES
ASSOCIATIONS

MODULE 1 (1 journée)

1 POUR LES RESPONSABLES DE STRUCTURE

« Bien préparer son projet d'accueil de jeunes en Service Civique : du choix des missions aux modalités d'accompagnement et de formation des jeunes »

Se poser les bonnes questions pour réussir le Service Civique

MODULE 2 (1 journée)

2 POUR LES TUTEURS DE JEUNES VOLONTAIRES

« Le tuteur, un rôle fondamental pour le respect de l'esprit du Service Civique, et la réussite tant de la mission que de l'expérience vécue par le jeune »

Savoir sélectionner, encadrer et accompagner un jeune en Service Civique

A QUI S'ADRESSENT CES FORMATIONS

Toute structure amenée à accueillir des jeunes en Service Civique. Salariés ou bénévoles d'associations, de collectivités, ou d'autres établissements publics éligibles à l'accueil de jeunes en Service Civique.

Le module 1 est destiné aux **RESPONSABLES DE STRUCTURES QUI SOUHAITENT OU ONT DÉCIDÉ DE SE LANCER DANS LE SERVICE CIVIQUE**. Idéalement, avant ou pendant les démarches de demande d'agrément.

Le module 2 est destiné aux **NOUVEAUX TUTEURS AMENÉS À ENCADRER DES JEUNES AU SEIN DE STRUCTURES AGRÉÉES SERVICE CIVIQUE** (ou en cours).

UNE OBLIGATION ET UN ENJEU IMPORTANT

Un statut nouveau : des précautions à prendre

L'engagement de Service Civique permet de mobiliser des jeunes **de 16 à 25 ans** au service de missions d'intérêt général. Pour les structures qui accueillent et encadrent ces jeunes, il est nécessaire de bien comprendre le cadre particulier qui régit ce nouveau dispositif.

L'engagement de Service Civique n'est **pas un dispositif d'emploi aidé ou un stage remodelé**. Au sein des structures d'accueil, **le jeune volontaire n'est pas soumis à un lien de subordination**.

Les missions d'intérêt général confiées aux jeunes volontaires **ne peuvent remplacer des emplois salariés** et doivent répondre à des critères précis : pas de tâches administratives, pas de tâches indispensables au fonctionnement courant ou de missions relevant d'une profession réglementée (encadrement autonome d'une pratique sportive, accueil collectif de mineurs, ...).

Enfin, ce dispositif se **veut accessible à tous les jeunes**, quel que soit leur niveau d'études ou de qualification (principe de mixité sociale voulue par le législateur). Cela demande à chaque structure d'accueil d'adapter missions et encadrement pour répondre à cet enjeu.

La réussite qualitative du Service Civique repose donc sur la bonne **connaissance**, par les structures qui accueillent les jeunes et par les tuteurs qui les encadrent, **de l'esprit et de la particularité de ce statut**.

C'est pour répondre à ces enjeux que sont proposées ces deux formations.

Retrouvez de nombreux renseignements utiles et pratiques sur le site du gouvernement :

www.service-civique.gouv.fr

Extrait de la Loi no 2010-241 du 10 mars 2010 :

« Art. L. 120-14. [...] La personne morale agréée assure à la personne volontaire, notamment à travers la désignation d'un tuteur, une phase de préparation aux missions qui lui sont confiées, au cours de laquelle est précisé le caractère civique de celles-ci, ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de ses missions. [...] La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir. [...] ».

OBJECTIFS & CONTENU

Les structures d'accueil représentent un pilier fondamental du bon fonctionnement du Service Civique. C'est pourquoi Unis-Cité, avec l'appui de l'Agence de Service Civique met en place des modules d'information-formation pour accompagner ces structures, leurs responsables ou leurs tuteurs pour garantir le bon fonctionnement et développement du Service Civique.

DES RÉPONSES CONCRÈTES ET ADAPTÉES

POUR LES RESPONSABLES DE STRUCTURE

- Connaître ou mieux connaître le dispositif et le cadre général de Service Civique
- Mieux connaître le rôle et obligations associées des structures d'accueil de jeunes en Service Civique
- Alimenter sa réflexion et récolter des outils pour définir un programme de Service Civique au sein de sa structure :
 - fixer ses objectifs,
 - identifier des besoins et construire des missions d'intérêt général accessibles répondant au cadre de Service Civique,
 - connaître ses obligations en termes de formation des volontaires et savoir y satisfaire,
 - connaître les démarches administratives liées à l'agrément de Service Civique,
 - identifier au sein de sa structure les bons tuteurs et leur apporter formation et accompagnement adaptés,
 - prévoir l'évaluation de son programme

POUR LES TUTEURS

- Mieux connaître les principes généraux du dispositif de Service Civique
- Bien identifier les spécificités de ce statut par rapport aux autres membres de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires, ...)
- Mieux connaître le rôle et les obligations d'un tuteur
- Assurer le recrutement d'un (ou plusieurs) volontaire(s)
- Assurer la préparation aux missions des volontaires
- Assurer l'accompagnement d'un (ou plusieurs) volontaire(s) tout au long de leur(s) mission(s)

DÉROULEMENT

- Chaque module se déroule sur 1 journée d'information-formation de 9h à 18h.
- À partir du mois d'octobre 2010 des regroupements régionaux ou départementaux seront organisés sur tout le territoire Français (sous réserve d'un nombre suffisant de participants).
- Méthodes de formation interactives : mises en situation, études de cas, débats, échanges, conseils pratiques, ...
- Chaque stagiaire reçoit une version papier et CD-Rom de l'ensemble des outils et documents présentés durant la formation ainsi qu'une attestation de présence et de paiement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Gratuit pour les associations en 2010/2011.
(dans le cadre d'un soutien exceptionnel du Ministère de la Jeunesse/DJEPVA)
- 150 € par personne pour les collectivités & établissements publics.

Prise en charge remboursable sur les fonds formation.

Ce tarif inclut les frais pédagogiques, l'animation de la journée et la remise des documents supports.

Ce prix ne comprend pas : les frais annexes (transports, hébergement, restauration, ...).

COMMENT S'INSCRIRE

Inscription
préalable
nécessaire

Pour tout savoir sur les formations les plus proches de chez vous, contactez votre référent régional Service Civique. Noms et coordonnées disponibles sur :

<http://service-civique.gouv.fr/gmap>

Retrouvez les dates et lieux des formations proposées sur :

www.uniscite-formation.fr

UnisCité

WWW.UNISCITE.FR

L'association Unis-Cité s'est créée autour d'un rêve : que tous les jeunes consacrent une étape de leur vie à la solidarité. Depuis 1994, Unis-Cité expérimente sur le terrain le Service Civique, en veillant à :

- le rendre accessible à tous les jeunes, quels que soient les niveaux d'études, projets professionnels, milieux sociaux-culturels
- en faire une étape de mixité sociale, en proposant aux jeunes de servir en équipes
- en faire une étape d'apprentissage par l'action, avec un accompagnement fort par des professionnels salariés, une formation civique, et un accompagnement de chacun dans sa réflexion sur son projet post-Service Civique
- confier aux jeunes des missions correspondant aux besoins du pays et de leur territoire d'implantation, dans des champs aussi variés que l'éducation, la lutte contre l'exclusion, l'intergénérationnel, l'environnement.

Unis-Cité est présent dans 10 régions et 25 grandes agglomérations, et a déjà mobilisé plus de 4200 jeunes.

Unis-Cité, dont l'expérience a servi d'inspiration au lancement du Service Civil Volontaire puis du Service Civique, se mobilise aujourd'hui pour transférer son expérience et servir la réussite et le développement du nouveau Service Civique (conseil, aide à la définition d'un projet d'accueil de jeunes, formation de tuteurs, ...).